Mis en ligne le 24 janvier 2025
Par Paule DENIS, Assistante à la Direction générale des services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241226-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 26-12-2024
Publication le : 26-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 19 décembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO et Madame Julie LADRET.

Monsieur Xavier HEDOU est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-7.10-214

Validation du plan de financement prévisionnel de l'opération de « Requalification urbaine et paysagère de la Place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » / Tranche 1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation territoriale » - Commune de Tullins, cosignée le 26 mai 2023 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental en charge des finances et de la contractualisation, représentant Monsieur le Président du Département de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, et Monsieur le Maire de la Commune de Tullins,

Considérant la démarche de revitalisation portée par le dispositif « Petites Villes de Demain »,

Considérant l'identification du besoin de réhabilitation des espaces publics structurants du centre-ville, comprenant notamment le développement de la qualité de vie des habitants, de valoriser les commerces, de mettre en valeur le patrimoine médiéval du centre-ville, de végétaliser et de désimperméabiliser une partie des sols,

Considérant la Décision n° 2023-1.1-107 du 20 juin 2023 pour la signature de l'acte d'engagement du marché n° 2023-04 Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine et paysagère de la place Docteur Valois, de l'avenue Pierre Bérégovoy et des rues adjacentes / tranche 1,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241226-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 26-12-2024
Publication le : 26-12-2024

Considérant la phase AVP établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant que le plan de financement concernant cette tranche 1 s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT			
Nature des dépenses	**Montants (HT)**		
Maîtrise d'œuvre et études complémentaires	357 874,00 €		
Travaux	2 790 013,91 €		
Aléas de chantier (3% du montant des travaux)	83 700,42 €		
Révision de prix (7% du montant des travaux)	195 300,97 €		
Montant total des dépenses HT	**3 426 889,30 €**		

Recettes prévisionnelles HT			
Financements		**Montants (HT)**	**Taux**
Etat – DSIL		650 000,00 €	18,97%
Etat – Fonds vert		102 000,00 €	2,98%
Agence de l'Eau		170 000,00 €	4,96%
Région Auvergne Rhône-Alpes		200 000,00 €	5,84%
Département de l'Isère		300 000,00 €	8,75%
EPCI – CAPV		836 553,00 €	24,41%
Montant total des aides publiques		2 258 553,00 €	**65,91%**
Montant de la participation de la Commune de Tullins		1 168 336,30 €	**34,09%**
Montant total des recettes HT		**3 426 889,30 €**	

Le Conseil municipal après avoir délibéré par :

- **3 abstentions** : **Eric GLENAT, Frank PRESUMEY ayant donné pouvoir à Eric GLENAT et Xavier HEDOU**
- **15 voix pour**

- **Valide** le plan de financement de l'opération de « Requalification urbaine et paysagère de la Place Docteur Valois, de la rue Général de Gaulle et des rues adjacentes » / selon le montant prévisionnel des dépenses globales de 3 426 889,30 € HT,
- **Acte** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, sur la base du montant total des dépenses HT susvisé ; ces demandes de subvention seront entérinées par Décision du Maire, conformément à la délibération en date du 13 juin 2024, par laquelle le Conseil municipal a délégué à son Maire l'ensemble de ses attributions pour prendre les décisions concernant toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 20 décembre 2024
Le Maire